

MOUVEMENT DE PRÉ-POSITIONNEMENT DES INSPECTEURS STAGIAIRES

Pour rappel, depuis l'an dernier, suite à la loi scélérate de transformation de la Fonction Publique, il n'existe plus de Commission Administrative Paritaire concernant les actes de gestion. En conséquence, il n'y a plus de CAP pour les 1ères affectations des inspecteurs stagiaires.

Une réunion d'information en visio-conférence a cependant été organisée sur la matinée du 29 octobre, pour l'ensemble des 1ères affectations. Malgré la demande de la CGT FiP, cette réunion ne s'est pas déroulée en présentiel.

La réunion était dirigée par la nouvelle cheffe du bureau RH-1C, Mme Lydia Daigremont. Même si cette dernière partage notre avis et reconnaît que nos échanges seraient plus fluides et de meilleure qualité en présentiel, elle a cependant tenu à réaffirmer que cette réunion n'avait pas vocation à remplacer une CAP. Seuls les dossiers d'inspecteurs stagiaires ayant des situations individuelles particulières ont pu être évoqués.

Après la présentation du mouvement, nous avons pu poser quelques questions.

- **La CGT** a demandé que nous soit communiqué un certain nombre de documents préparatoires concernant le mouvement. La réponse fut ferme et définitive : **NON !**

Circulez, y'a rien à voir !

- **La CGT** a demandé que les IS de Toulouse, fonciers et informatiques, aient à leur disposition les mêmes documents que les IS généralistes (carte des coupures et publication de leur mouvement différencié sur Odissee Toulouse..). La cheffe de bureau a abondé dans notre sens pour l'année prochaine. **Affaire à suivre...**
- **La CGT** a demandé que nous soit communiqué la note fixant les modalités des affectations locales. La cheffe de bureau a indiqué ne pas être certaine de pouvoir nous la diffuser. **Opacité quand tu nous tiens.**

Nous avons tout de même pu apprendre que ladite note avait été transmise aux directions locales. Ces dernières doivent impérativement faire remonter les affectations locales des IS pour leur positionnement en Bloc Fonctionnel à l'ENFIP, au plus tard le 19 novembre.

Il n'en demeure pas moins que le délai accordé aux inspecteurs stagiaires devant compléter leur fiche de souhait et pour la plupart l'accompagner d'un CV demeure insuffisant, d'autant que ces derniers sont actuellement en congé.

Il semblerait que le droit à la déconnexion lorsque l'on est stagiaire ne soit pas admis à la DGFIP.

- **La CGT** a donc demandé que le délai soit prorogé au moins jusqu'au 5 novembre.
La cheffe de bureau a généreusement bien voulu accorder un délai de 24 H supplémentaire, surtout pour les directions qui accueillent un grand nombre d'Inspecteurs stagiaires.
- **Pour la CGT**, cela est inacceptable.
- **La CGT** a alerté la cheffe de bureau des différences de traitement des affectations des IS dans les directions locales (règle du rang de concours... ou pas, demande de CV).
Elle a été très claire. Elle va demander la plus grande vigilance aux DD/DRFiP pour les travaux de pré-positionnement des IS. Les directions locales ayant reçu la note sont tenues de l'appliquer.
- **La CGT** espère que ce recadrage sera suivi d'effet et veillera via son réseau local de militants au bon déroulement des affectations locales.

- **La CGT** est revenue sur la problématique des couples contrôleur stagiaire/inspecteur stagiaire. Compte tenu du calendrier de cette année et la non-possibilité pour ces derniers de déposer une demande liée, les deux mouvements se sont télescopés et n'ont pas permis aux inspecteurs de rédiger leur demande en fonction de l'affectation obtenue du conjoint contrôleur stagiaire.

La cheffe de bureau s'est voulue compréhensive et s'est engagée à évoquer le sujet avec RH-2A afin de faire évoluer la situation pour l'année prochaine. Il n'en demeure pas moins que cette année, un certain nombre de stagiaires qui auraient pu fêter leur double réussite au concours en prenant leur poste sur une même direction, se retrouvent séparés. Victimes d'un calendrier contraint où désormais l'humain n'a plus sa place.

Cet échange a également été le moyen pour RH1C, de faire passer certains messages :

- ➔ Tous les stagiaires qui bénéficient d'une priorité ou souhaitent faire valoir une situation particulière ont tendance à ne pas fournir les documents attestants de leur situation malgré d'incessantes relances du bureau RH-1C,
- ➔ Tout lauréat d'un concours doit avoir en tête qu'il peut être amené à rencontrer des contraintes au niveau de la mobilité.
- ➔ Les stagiaires doivent jouer le jeu en élargissant au maximum leur liste de vœux.
- ➔ **La CGT** constate qu'on est loin des conseils avisés prodigués pendant la conférence RH-1C où il leur était indiqué qu'ils devaient « demander leur département de cœur ».
- ➔ **Pour la CGT**, il est évident que ces remarques et surtout ces désagréments que rencontrent les inspecteurs stagiaires, qui sont du même acabit que ceux que rencontrent les inspecteurs titulaires, sont la résultante des réformes nauséabondes destructrices des droits des agents et du réseau de la DGFIP.

Le mouvement de pré-positionnement en chiffres, communiqués par la cheffe de bureau :

- ➔ 13 directions ont été fermées aux IS ;
- ➔ 1 061 IS dont 75 fonciers et 50 informaticiens ont été affectés ;
- ➔ 455 demandes prioritaires ont été déposées ;
- ➔ 906 affectations découlent d'un vœu pour convenance personnelle (aucune priorité) ;
- ➔ 155 affectations découlent d'un vœu prioritaire ;
- ➔ 824 affectations ont été prononcées sur les vœux de 1 à 5 soit 78 % ;
- ➔ 919 affectations ont été prononcées sur les vœux de 1 à 10 soit 87 % ;
- ➔ 797 affectations ont été prononcées sur un des 3 premiers départements demandés soit 75 % ;
- ➔ 46 demandes de priorité handicap ont été déposées, seules 12 ont été validées (les 34 autres ayant des justificatifs jugés insuffisants par RH1C) ;
- ➔ 78 postes fonciers ont été proposés en DD/DRFiP, 3 lauréats ont renoncé au bénéfice du concours et 3 autres ont obtenu un poste en service relocalisé.

Il subsiste des vacances en foncier dans l'Aisne (02), l'Aube (10), l'Eure (27), la Marne (51), la Seine et Marne (77) et la Seine Saint-Denis (93).

- ➔ 21 IS généralistes ont fait l'objet d'une affectation d'office sur la DDFIP 93 et 1 IS foncier sur la DDFIP 95.
- ➔ Au total, 7 affectations ont été prononcées dans le cadre de la relocalisation des services. S'agissant de postes au choix, ces affectations sont réputées être définitives.
- ➔ 24 IS contractuels (recrutement d'agents en situation de handicap) suivent une formation dans les établissements de l'ENFiP.
- ➔ **Pour la CGT**, le compte n'y est pas.

La DG se félicite qu'une majorité de stagiaires soient affectés sur leurs vœux 1 à 3. Avec une liste de vœux limités proposée par l'Administration, un troisième vœu peut tout à fait être loin du « département de cœur » de l'IS.

- ➔ **Pour la CGT**, il n'en demeure pas moins que seuls ceux qui obtiennent leur premier vœu peuvent être totalement satisfaits.